

## NAISSANCE / PETITE ENFANCE AIDES SOCIALES AUX PARENTS

Revenu de solidarité active (RSA), aides au logement, aides au retour à l'emploi, aide sociale à l'enfance d'urgence, crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)... Tour d'horizon des dispositifs d'aides sociales du Département pour soutenir les parents de Seine-et-Marne.

### Les aides au logement

Le Département de Seine-et-Marne soutient et favorise l'accès à un logement de qualité pour chacun. Il accompagne les Seine-et-Marnais qui rencontrent des difficultés sociales ou financières pour les aider à se loger. Il agit pour le maintien des personnes dans leur logement.

Plus en savoir plus, consulter [les aides au logement](#)

### Les aides au retour à l'emploi

Le Département de Seine-et-Marne développe de nombreuses actions visant à favoriser l'insertion professionnelle de tous les Seine-et-Marnais. Il a mis en place plusieurs outils pour aider les personnes à retrouver un emploi. C'est notamment le cas du [site Job77.fr \(https://www.job77.fr/\)](https://www.job77.fr/) dont l'objectif est de rapprocher les demandeurs d'emploi allocataires du RSA et les recruteurs.

Plus en savoir plus, consulter [Les aides au retour à l'emploi](#)

### L'aide sociale à l'enfance d'urgence

L'aide sociale à l'enfance d'urgence est une aide financière. Elle est versée dans un cadre de prévention pour pallier une insuffisance temporaire de ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien et ses besoins nécessitent. Son but est de renforcer l'autonomie matérielle de la famille.

Cette aide s'adresse aux familles dont les difficultés sont à la fois financières et éducatives. De fait, dans un contexte de ressources très faibles, un problème éducatif et/ou parental peut s'ajouter avec certains manques ou des problèmes complexes nécessitant une aide technique complémentaire. Le contexte de la demande met en avant le lien entre la nécessité d'un accompagnement global de la famille et le versement de l'aide sociale à l'enfance d'urgence.

Le décideur du versement de cette aide est le responsable de secteur de l'aide sociale à l'enfance, par délégation du Président du Département et sur la base de la proposition d'un travailleur médico-social d'une maison départementale des solidarités.

## Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est une aide sociale financée par le Département et versée par la caisse d'allocation familiale (CAF). Il s'agit d'une allocation mensuelle destinée à apporter un revenu minimum aux Seine-et-Marnais sans ressources ou à très faibles revenus. L'objectif est triple : lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et accompagner l'insertion sociale.

Plus en savoir plus, consulter [Le RSA et son accompagnement](#)

## Les aides pour l'accueil d'un enfant

Lorsque l'enfant est en danger, le Département de Seine-et-Marne peut être chargé d'organiser son accueil chez un(e) assistant(e) familial(le) ou dans une structure adaptée selon son âge et son profil.

Plus en savoir plus, consulter [Les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants](#)

- [La caisse des allocations familiales de Seine-et-Marne \(http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/accueil\)](http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/accueil)
- [La caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne \(https://www.ameli.fr/seine-et-marne\)](https://www.ameli.fr/seine-et-marne)
- [Le site de Pôle emploi \(https://www.pole-emploi.fr/accueil/\)](https://www.pole-emploi.fr/accueil/)
- [La plateforme Job77.fr \(https://www.job77.fr/\)](https://www.job77.fr/)



Créé le: 24/07/2020

- Mis à jour le : 3/08/2020